



CI - 027M
C.P. - P.L. 50
Code des professions
Domaine santé mentale et
relations humaines

Présidents honoraires passés
Honorary Past Presidents

David Black
Norman V. Cohen
Steven Goldberg
Syd Kronish
Saul Levenson
Irving Maklan
Bernie Pollock

Président passé immédiat
Immediate Past President

Shawn Leib

Président • President

J.C. Gravel

Vice-présidents • Vice Presidents

Diane Guerrero
Morris Shamis

Secrétaire • Secretary

L.B. Erdle

Trésorier • Treasurer

Morden C. Lazarus

Président, Budget & Finance
Chair, Budget & Finance

Miguel Barriceras

Membre d'office LGMA

Ex-Officio LGMA

Stanley Mazoff

Conseil d'administration

Directors

Norman Bercovitch
Irwin Beutel
Milan Bratin
Robert Burrowes
Joseph Cammalleri
Martin Chasen
Deanna Godel
Hon. Benjamin Greenberg
Mitch Itzcovitch
Louis Ludwick
Nancy Maklan
Esther Mamane
Viviana Maus
Chris Papp
Agis Pappas
Fran Rishikof
Howard Wallace
Edward Wiltzer
Peter Yanofsky

Directeur général

Executive Director

Warren Greenstone

le 4 mars, 2008

Lise Theriault
Députée d'Anjou
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
RC, Bureau RC.36
Québec (Québec)
G1A1A4

Chère Mme Theriault,

Comme vous le savez sans doute, il y a maintenant près de quarante ans que la Fondation Miriam appuie des services de réadaptation, professionnels et résidentiels à l'intention d'enfants et d'adultes qui vivent avec des déficiences intellectuelles ou des troubles envahissants du développement. C'est dans ce contexte que je vous demande instamment de bien vouloir apporter votre soutien à un amendement au projet de loi 50, au profit des enfants ayant un trouble du spectre autistique (TSA).

Le projet de loi 50 ou Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines, représente une occasion unique de mettre en place une structure pour faciliter le diagnostic précoce d'enfants ayant un TSA. Il serait donc impératif que vous insistiez pour que le projet de loi soit amendé en ce sens.

Plus particulièrement, il faudrait modifier la loi de façon à permettre aux psychologues détenant un doctorat le droit de faire une évaluation, de poser un diagnostic et de prescrire un traitement non pharmacologique à des enfants ayant un TSA, et pour que leur diagnostic soit reconnu par les prestataires de services.

Le Québec connaît une hausse alarmante du nombre de personnes diagnostiquées avec un TSA. Selon les travaux de recherche effectués par le D^r Eric Fombonne de l'Hôpital de Montréal pour enfants, un enfant québécois sur 166 aurait un TSA. Il est donc urgent de nous assurer que ces enfants soient rapidement diagnostiqués et traités.

Dédiée à enrichir la vie des enfants, des adultes et des personnes âgées avec des déficiences intellectuelles.
Dedicated to enriching the lives of children, adults and seniors with intellectual disabilities.

8160, ch. Royden, Ville Mont Royal, (Québec) H4P 2T2

Tél. : (514) 345-1300 • Téléc/Fax: (514) 345-6904

www.miriamfoundation.ca

• Décédé • Deceased

Nous possédons suffisamment de connaissances, aujourd'hui, pour dépister des signes de TSA chez des enfants de 18 à 36 mois. La recherche a démontré à maintes reprises les avantages d'une intervention précoce auprès de ces enfants, de préférence quand ils ont trois ans.

Au Québec, cependant, nous connaissons des délais inutiles en ce qui a trait au diagnostic ou au traitement. Les estimés actuels indiquent que plus de 600 enfants attendent jusqu'à un an pour obtenir un diagnostic et une période additionnelle de 18 à 24 mois avant de débiter leur traitement. Il en résulte que les enfants ayant un TSA ne reçoivent pas le traitement dont ils ont besoin avant l'âge de cinq ans ou plus, soit bien au-delà de l'âge idéal pour l'obtention de résultats optimaux.

L'une des principales raisons de la longueur des listes d'attente est qu'au Québec, contrairement à toutes les autres juridictions de l'Amérique du Nord, les psychologues détenant un doctorat n'ont pas le droit de diagnostiquer des enfants ayant un TSA et de les référer pour un traitement non pharmacologique. En conséquence, les enfants ayant un TSA ont moins de points d'accès à des services au Québec que les enfants des autres provinces. Ils doivent se frayer un chemin dans le système inutilement surchargé des soins de santé pour obtenir le diagnostic si crucial qui leur permettra de recevoir les services dont ils ont besoin.

J'aimerais souligner que la recommandation d'élargir le rôle des psychologues a été tirée du rapport publié récemment sous le titre *Pratiques exemplaires pour le dépistage, l'évaluation et le diagnostic des troubles envahissants du développement chez les jeunes enfants*. Dans ce rapport, parrainé par le ministère des Ressources humaines et du Développement social du Canada – Bureau de la condition des personnes handicapées et la Fondation Miriam, on a conclu que les psychologues ayant une formation spécifique dans le domaine des TSA sont à même de pouvoir poser un diagnostic et on y a recommandé que ce droit leur soit accordé au Québec.

Une étape cruciale, pour le changement de cette règle, consiste à clarifier le rôle des psychologues dans le projet de loi 50. Il faudrait notamment, dans ce projet de loi, amender le Code des professions pour y stipuler que les psychologues ont le droit :

« ...d'évaluer, de diagnostiquer et de prescrire un traitement non pharmacologique pour un enfant qui n'est pas encore admissible

à l'éducation préscolaire et qui présente des indices de retard de développement, dans le but de déterminer des services de réadaptation et d'adaptation répondant à ses besoins... »

Avec cette disposition établie par la loi, les pratiques actuelles sur le terrain changeraient non seulement au profit des enfants, partout dans la province, mais à celui des familles et de la société en général. J'aimerais souligner que notre proposition est à l'image de la recherche et des pratiques exemplaires dans le domaine et qu'elle est conforme avec ce qui se fait dans chaque autre province ou état en Amérique du Nord.

Je vous remercie de bien vouloir prendre cette proposition en considération et je vous invite à communiquer avec moi si vous désirez de renseignements complémentaires ou si vous avez des questions.



Warren Greenstone
Directeur général
8160 Chemin Royden, Ville Mont Royal, QC H4P 2T2
514-345-0210 Ext. 118
warreng@miriamfoundation.ca
www.miriamfoundation.ca

c.c.: Docteur Phillippe Couillard, Ministre de la Santé et des Services sociaux
Jacques Dupuis, Ministre de la Justice et ministre de la Sécurité publiques
Membres de la commissions des institutions